



Procès-Verbal Commission Régionale des Compétitions

Réunion du mardi 04 juillet 2023 (par voie électronique)

Présents : M. Yves BEGON, Président des Compétitions
M. Roland LOUBEYRE (Seniors)
M. Patrick BELISSANT (Jeunes)
M. Anthony ARCHIMBAUD (Féminines)

CHAMPIONNAT SENIOR R3

La Commission prend acte de la décision de **LYON LA DUCHERE (3)** en date du 03 juillet 2023 de ne pas repartir en championnat R3 pour la saison 2023-2024 alors que cette équipe avait assuré son maintien.

Afin de procéder à son remplacement, la Commission décide de repêcher au titre du meilleur 10^{ème} déterminé par le mini-championnat (cf/ article 24.3 des Règlements Généraux de la Ligue) :

F.C. CHARVIEUX-CHAVAGNEUX

club annoncé initialement comme rétrogradant en District.

CHAMPIONNATS FEMININS :

*** en R2F**

La Commission enregistre la décision, en date du 04 juillet 2023, du Club de GRENOBLE FOOT 38 de ne pas engager d'équipe en R2 F alors que celle-ci avait terminé en 2022-2023 à la 2^{ème} place de sa poule.

Afin de suppléer à cette carence et en application des dispositions prévues à l'article 24.3 des Règlements de la Ligue, la Commission procède au repêchage en R2F de **l'UNION SPORTIVE ANNEMASSE-AMBILLY-GAILLARD FC** au titre de meilleur huitième.

*** en U18 R2 F :**

Pris note du non-engagement annoncé de **l'A.S. CLERMONT SAINT JACQUES FOOT** en U18 R2 F.

DOSSIER :

F.C. D'ECHIROLLES (515301) :

*** U16 R2 - Poule C :**

Match n° 22446.2 F.C. D'ECHIROLLES / C.S. VIRIAT du 04/06/2023

La Commission enregistre les décisions de la Commission Régionale de Discipline en date du 27 juin 2023 qui a notamment prononcé le retrait de 3 points fermes au classement de l'équipe U16 du F.C. ECHIROLLES évoluant en Régional 2 sur la saison 2023-2024.

Compte tenu de ces sanctions, le total des points-sanction du F.C. ECHIROLLES pour 2022-2023 cumule à 62 points soit un retrait de 5 points au classement final de cette équipe.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (appel@laurafoot.fff.fr) dans un délai de deux (2) jours à compter du lendemain du jour de leur notification ou publication, dans le respect des dispositions et conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

CALENDRIER SPORTIF 2023-2024

Le calendrier sportif de la saison 2023-2024 est consultable sur le site internet de la Ligue.

Yves BEGON,

Roland LOUBEYRE,

Président Département Sportif

Secrétaire de séance